

ASSEMBLEE NATIONALE

12 mai 2005

LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (n° 2216)

SOUS-AMENDEMENT

N° 318

présenté par
M. Jean-Marie LE GUEN

à l'amendement n° 29(2^{ème} rect.) de la Commission des affaires culturelles

APRES L'ARTICLE 6

Dans cet amendement, substituer aux mots :

« de deux »

les mots :

« d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.